



Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**Sous-direction de la recherche
Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations**

Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP

Suivi par : Espérance Brendle

Tél : 01 49 55 47 77

Fax : 01 49 55 80 98

**NOTE DE SERVICE
DGER/SDR/N2008-2147
Date: 08 décembre 2008**

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

à

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Mesdames et Messieurs les Préfets de Région
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de
l'agriculture et de la forêt

Objet : Mise en place des réseaux thématiques DGER

Mots-clés : réseau thématique, animation, territoire, partenariat.

DESTINATAIRES

Pour diffusion et mise en oeuvre :

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'établissements publics locaux
d'enseignement et de formation
professionnelle agricole, sous couvert de
Mesdames et Messieurs les DRAF et les
DAF,

Pour information :

M. le vice-président du CGAAER
Madame la Présidente Directrice générale de
l'INRA
M. le Président Directeur général de l'IFREMER
M. le Directeur général du Cemagref
M. le Directeur général du CIRAD
M. le Directeur général de l'ACTA
M. le Directeur de l'ACTIA
M. le Directeur général de l'APCA
M. le Directeur de l'ENGREF
Mesdames et Messieurs les Directeurs des
établissements d'enseignement supérieur, public
et privé
Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux
de l'environnement
M. le doyen de l'inspection de l'enseignement
agricole
M. le Directeur du CEZ de Rambouillet
Mesdames et Messieurs les IGIR et les IGVR
Mesdames et Messieurs les IGOS
Administration centrale MAP
Administration centrale MEEDAT

La loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a élargi la mission d'animation des territoires qui était confiée aux établissements d'enseignement agricole au développement des territoires dans toutes ses composantes, sociale, économique, culturelle et environnementale. La circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 du 27 juin 2008 a par ailleurs précisé le rôle de l'enseignement agricole dans ce domaine notamment celui des exploitations agricoles des EPL dans l'émergence et la diffusion de pratiques agricoles durables.

Pour accomplir cette mission spécifique de l'enseignement agricole d'animation des territoires, en appui, d'une part aux politiques publiques en matière d'enseignement agricole et d'autre part, à celles issues du « Grenelle de l'environnement », 8 réseaux thématiques relevant de la sous direction de l'innovation, dont la liste est présentée ci-après, ont été créés ou confortés pour la rentrée 2008/2009 :

- écophyto 2018- itinéraires techniques bas intrants
- Res'eau (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- aquaculture
- performance énergétique
- horticulture et paysage
- Formabio (agriculture biologique)
- biodiversité (en lien avec la fondation pour la biodiversité)
- tourisme rural

Des objectifs communs

L'enjeu est de favoriser les changements nécessaires par la formation des futurs agriculteurs et responsables agricoles, de faire émerger des projets de développement des territoires et de mettre en avant des innovations pertinentes, d'insérer les exploitations agricoles associées aux établissements d'enseignement dans le réseau d'expérimentation et de développement agricole, de favoriser la connaissance et la diffusion des nouvelles techniques et de bonnes pratiques ainsi que d'assurer une interaction féconde entre acteurs professionnels, du développement agricole et rural et de l'enseignement.

Ces réseaux thématiques forment une composante du système national d'appui (SNA).

Ils doivent notamment contribuer à :

- la mise en place des politiques publiques au travers des différents plans ministériels : plan éco-phyto, plan bio, performance énergétique des exploitations, politique de l'eau,...
- conforter les liens entre la formation, les professionnels et les associations partenaires
- fédérer les énergies et favoriser les échanges entre les établissements et les acteurs intervenant dans le développement des territoires ;
- accentuer la lisibilité du travail réalisé dans les établissements et faciliter les liaisons entre l'enseignement technique, l'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les acteurs de développement ;
- développer et valoriser les compétences des agents impliqués;
- s'inscrire dans des dispositifs d'expérimentation et de recherche;
- capitaliser les expériences menées dans le cadre du réseau.

Les réseaux auront comme partenaires privilégiés : l'enseignement supérieur, la recherche avec les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les partenaires institutionnels au sein du MAP (autres directions générales, DGPAAT, DGAL...), et les autres ministères (environnement, éducation, tourisme...), les services déconcentrés ...

Les missions de l'animateur de réseau thématique :

Chaque réseau est piloté par un animateur dont les missions ont été précisées, pour les agents nouvellement nommés, par lettre de mission signée du directeur général de l'enseignement et de la recherche.

Les missions de l'animateur de réseau comprennent notamment :

Animation de réseau :

- l'animation d'une conférence thématique sur educagri, en particulier en direction des enseignants ;
- le recensement des actions de formation initiale et continue et d'éducation menées dans les établissements sur le thème concerné et mutualisation des expériences ;
- le recensement des besoins de formation et appui à ces formations, en lien avec le SNA et les animateurs des réseaux CFA-CFPPA;
- la veille et l'information sur les actualités juridiques, administratives, professionnelles et sociales concernant le thème, en lien avec le SNA;
- la participation à l'élaboration de ressources techniques et pédagogiques en lien avec le SNA;
- la représentation de l'enseignement agricole, sous la responsabilité de la DGER, au cours de réunions avec différents partenaires.

Lien formation - recherche - développement:

- l'animation d'un groupe de réflexion au niveau national ;
- le lien avec les professionnels de différents secteurs concernés, les instituts techniques, les associations etc...
- le développement de liens avec la recherche et l'enseignement supérieur sur les thématiques concernées, diffusion de résultats, participation à des projets de recherche appliquée, d'expérimentation ou développement en lien avec des professionnels, des associations, des instituts de recherche, etc...
- l'appui technique au réseau des exploitations agricoles et des ateliers technologiques de l'enseignement agricole technique, animation de l'implication de ces exploitations ou ateliers technologiques dans des projets de recherche ou d'expérimentation, mise en lien éventuelle avec l'enseignement supérieur;
- l'expertise, sur la thématique du réseau, pour les établissements, les animateurs régionaux, les DRAF-SRFD et les différentes directions des ministères.

Les animateurs de réseaux sont affectés en EPL ou dans des établissements du SNA et sont placés sous la responsabilité administrative des directeurs de ces établissements auxquels ils rendent compte de leur action.

Chaque animateur rendra également compte régulièrement de l'état d'avancement de sa mission à la sous-direction de l'innovation (SDI). Il lui présentera notamment un plan d'actions détaillé pour le 5 janvier 2009 et lui adressera un rapport d'activité assorti d'un bilan financier pour le 30 juin de chaque année.

Cette note de service sera complétée par une note de service présentant l'ensemble du dispositif relatif au système national d'appui et les missions de ses différentes composantes.

Jean Louis BUËR